

vertissement sera donné à tous: Si vous complotez et commettez un meurtre de propos délibéré, si vous choisissez d'assassiner quelqu'un, alors vous devez payer de votre liberté, de votre vie comme homme ou femme libre—non de votre corps et de votre sang, non de votre souffle et de votre cœur, mais de votre liberté, de votre droit de vivre comme citoyen libre.

Si, en dépit de cet avertissement, un homme décide d'en tuer un autre, il doit être prêt à en subir les conséquences. L'emprisonnement à vie est dur, c'est sûr, mais celui qui tue de sang-froid l'aura choisi de lui-même. Si cette peine n'était pas rigoureuse, elle n'aurait pas d'effet préventif; la société n'aurait pas la protection qu'assure un préventif rigoureux. En fait, un assassin condamné à l'emprisonnement à vie peut un jour être libéré conditionnellement. Je ne suis pas prêt à dire qu'aucun de ces assassins ne pourra être libéré sous condition un jour. Mais, à mon sens, la possibilité de la libération conditionnelle ne devrait pas être admise ou incluse dans la sentence d'emprisonnement à vie.

C'est au paragraphe c) de la résolution que je m'oppose le plus énergiquement. Je serais en faveur d'une résolution ne renfermant point le paragraphe c), car une fois admise la possibilité de la libération conditionnelle, même si elle est motivée par sens humanitaire et esprit de charité, l'effet de la valeur préventive de l'emprisonnement à vie perd de sa force. Je le répète, je considère l'emprisonnement à vie comme un moyen d'abolir la peine capitale. Si l'on admet la possibilité de la libération conditionnelle, on enlève à la peine d'emprisonnement à vie sa valeur comme préventif efficace.

● (8.10 p.m.)

Ainsi je me prononce en faveur de l'emprisonnement à perpétuité qui ne donne virtuellement aucun espoir de libération conditionnelle. Avant que les abolitionnistes classiques fassent des gestes d'horreur, monsieur l'Orateur, je leur rappelle une fois de plus que je parle ici d'assassins qui ont choisi de tuer en pleine connaissance du châtement. Je parle aussi des hommes, femmes et enfants respectueux de la loi et qui ont droit à la protection.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Je me joins à ceux qui ont participé à ce débat et je désire apporter mon appui à l'abolition de la peine capitale. Je suis convaincu qu'il n'y a aucune preuve que la peine capitale possède un pouvoir de dissuasion ou assure une protection à la société. Au contraire, dans notre confiance en cette méthode, notre attention a été distraite de la seule forme de pro-

tection possible pour la société, et c'est la prévention du crime lui-même. Comme les autres députés, il m'a été difficile d'adopter ce point de vue. C'est une sérieuse responsabilité que s'impose à nous, et je ne suis pas arrivé à cette décision sans une lutte intérieure.

Comme tous les autres députés, j'ai reçu beaucoup de lettres, tant en faveur de l'abolition que du maintien de la peine capitale. Ce matin, avant mon arrivée à la Chambre, j'ai reçu une lettre que je devrais lire. C'est une lettre en faveur du maintien de la peine de mort et j'aimerais la lire parce qu'elle touche au fond du problème dont chaque abolitionniste devrait tenir compte. Je cite:

Monsieur Saltsman,

Avant que vous votiez sur la peine de mort, je vous prie de songer longuement aux petits enfants qui sont les victimes innocentes des meurtriers sexuels. Essayons simplement d'imaginer ce que ces pauvres enfants doivent endurer avant d'être tués; et ils ne peuvent même pas se défendre. Jusqu'ici, un seul député a parlé des meurtres d'enfants. Ce sont les membres de notre société qui ont le moins de défense. Comment se fait-il que tant de gens trouvent un si grand nombre d'arguments pour épargner la vie de ces délinquants, les plus vils de tous?

Comme vous savez, après les premières explosions de dégoût dans le public, l'affaire et les circonstances qui l'ont entourée sont vite oubliées. Des mois après, quand la condamnation a lieu, on réclame à cor et à cri la grâce pour ces méchants. N'avez-vous jamais examiné leurs portraits? Mais c'est barbare de penser qu'ils doivent être condamnés à mort pour les crimes qu'ils ont commis. Non, il faut les réhabiliter et les renvoyer dans la société. Et à quel prix! Comme contribuable, je suis furieux à la pensée qu'un seul sou de mes impôts serve à loger et à nourrir ces êtres abjects.

Dans les discours prononcés dernièrement à la Chambre, on a manifesté une vive inquiétude au sujet des agents de police et des gardes des pénitenciers. Avec raison. Mais que dire de la société en général... Ces députés qui ont horreur de la pendaison changeraient peut-être d'opinion s'ils étaient témoins de l'œuvre de ces monstres. La police a vu les victimes. Il n'est pas étonnant qu'elle soit en faveur du maintien de la peine capitale.

On a tellement parlé de cet élément de dissuasion. Rendons justice. Dites-le clairement. Si vous tuez, vous serez tué à votre tour. Même le criminel le plus stupide comprend cela.

Cette lettre, monsieur l'Orateur, a pour moi une signification spéciale, non seulement parce qu'elle me parvient avant la mise aux voix, mais parce qu'elle m'a été adressée par une dame que j'admire grandement et qui a enseigné à mes enfants. Elle s'inspire, j'en suis persuadé, d'une profonde sincérité et d'une vive préoccupation. Elle pose une question et il faut lui répondre ainsi qu'à chaque petit Canadien. Elle demande: quelle protection donnons-nous aux enfants de notre pays?

Si je croyais pouvoir épargner des vies, n'importe quelle vie, en maintenant la peine de mort, il me faudrait voter en faveur de